

CHAPITRE IV

LES PRONOMS. — LES ADJECTIFS PRONOMINAUX

I. — PRONOMS PERSONNELS.

147*. — En règle générale, le pronom personnel *ne s'exprime pas* en latin quand il est *sujet*. Ainsi :

<i>Je suis</i>	se dit :	sum.
<i>Tu es</i>	—	es.
<i>Il (elle) est</i>	—	est.
<i>Nous sommes</i>	—	sumus.
<i>Vous êtes</i>	—	estis.
<i>Ils (elles) sont</i>	—	sunt.

148*. — Quand le pronom personnel sujet est exprimé, c'est qu'on veut *insister* sur l'idée du sujet. Ainsi :

<i>Ego sum</i>	se traduira :	<i>moi, je suis.</i>
<i>Tu es</i>	—	<i>toi, tu es.</i>
<i>Ille est</i>	—	<i>lui, il est.</i>
<i>Illa est</i>	—	<i>elle, elle est.</i>
<i>Nos sumus</i>	—	<i>nous, nous sommes.</i>
<i>Vos estis</i>	—	<i>vous, vous êtes.</i>
<i>Illi sunt</i>	—	<i>eux, ils sont.</i>
<i>Illæ sunt</i>	—	<i>elles, elles sont.</i>

149*. — On voit que, dans ce cas, les pronoms personnels sujets sont :

au <i>singulier</i> ,	ĕgō	pour la <i>première</i> personne ;
	tū	pour la <i>seconde</i> ;
au <i>pluriel</i> ,	nōs	pour la <i>première</i> personne ;
	vōs	pour la <i>seconde</i> .

A la *troisième* personne, les nominatifs **ille (illa)**, **illi (illæ)** sont empruntés à un pronom démonstratif dont on trouvera plus loin (§ 156, 2°) la déclinaison.

150*. — Quand les pronoms personnels sont compléments, ils s'expriment, et se déclinent comme il suit :

Première personne.

	Singulier.		Pluriel.	
<i>Acc.</i>	mē	moi, me	nōs	nous
<i>Gén.</i>	mēi	de moi	nostrī	de nous
<i>Dat.</i>	mīhi	à moi, me	nostrum	d'entre nous
<i>Abl.</i>	mē	par moi	nōbis	à nous, nous
			nōbis	par nous

Deuxième personne.

<i>Acc.</i>	tē	toi, te	vōs	vous
<i>Gén.</i>	tūi	de toi	vestrī	de vous
<i>Dat.</i>	tibi	à toi, te	vestrum	d'entre vous
<i>Abl.</i>	tē	par toi	vōbis	à vous, vous
			vōbis	par vous

REMARQUES. — 1°. **Mei** est en réalité le génitif de **meum**, neutre de l'adjectif possessif **meus** (§ 153), et signifie littéralement : *de mon être*, c'est-à-dire : *de moi*.

De même **tui, sui, nostri, vestri** sont les génitifs *neutres* des adjectifs possessifs **tuus, suus, noster, vester** (§ 153).

Ex. : Ma mère, j'étais désireux de vous voir (*tournez* : j'étais désireux de *toi* [neutre] étant vu), **cupidus eram tui, mater, videndi** (et non : **tui videndæ**).

Les Romains ne laissèrent pas aux ennemis le temps de se reconnaître (*tournez* : le temps de *soi* [neutre] étant reconnu), **Romani hostibus sui colligendi spatium non reliquerunt** (et non : **sui colligendorum**).

II°. On ne peut pas se servir indifféremment de **nostri, vestri**, et de **nostrum, vestrum**.

Nostri, vestri signifient simplement : de nous, de vous.

Ex. : Aie pitié de nous, **miserere nostri**.

Nostrum, vestrum signifient d'entre nous, d'entre vous.

Ex.: Qui de nous (*c'est-à-dire* : Qui d'entre nous), **quis nostrum?**

III*. On peut ajouter **met**, particule *invariable*, à différents cas de **ego**, de **tu**, de **nos**, de **vos**, dans le sens du français *même*.

Ex.: **Egomet**, moi-même; **meimet**, de moi-même; **tibimet**, à toi-même; etc.

Tumet ne se dit pas, mais se remplace par **tute**.

Ex.: Tu l'avoueras toi-même, **tute fatebere**.

IV*. En latin on *tutoie* tout le monde.

Ex.: César, *vous êtes* le maître du monde (*tournez* : tu es le maître du monde), **Cæsar, dominus es terrarum orbis**.

Troisième personne.

1° — PRONOM NON RÉFLÉCHI.

	MASCULIN.		FÉMININ.		NEUTRE.	
				Singulier.		
Acc.	ĕum	le	ĕam	la	ĭd	le
Gén.	ĕjūs	de lui	ĕjūs	d'elle	ĕjūs	de lui
Dat.	ĕī	à lui, lui	ĕī	à elle, lui	ĕī	à lui, lui
Abl.	ĕō	par lui	ĕā	par elle	ĕō	par lui
				Pluriel.		
Acc.	ĕōs	eux, les	ĕās	elles, les	ĕā	eux, ies
Gén.	ĕōrum	d'eux	ĕārum	d'elles	ĕōrum	d'eux
Dat.	ĕīs	à eux, leur	ĕīs	à elles, leur	ĕīs	à eux, leur
Abl.	ĕīs	par eux	ĕīs	par elles	ĕīs	par eux

2° — PRONOM RÉFLÉCHI.

	Singulier et pluriel.	
Acc.	sē (ou sēsē)	se, soi, lui, elle — se, eux, elles
Gén.	sūī	de soi, de lui, d'elle — d'eux, d'elles
Dat.	sībi	se, à soi, à lui, à elle — se, à eux, à elles
Abl.	sē (ou sēsē)	par soi, par lui, par elle — par eux, par elles

REMARQUES. — I*. Les formes du pronom personnel *non réfléchi* de la troisième personne sont empruntées au pronom démonstratif **is**, sur lequel on reviendra plus loin (§ 156, 4°).

II*. La particule **met** (voy. § 150, Rem. III) peut être ajoutée, dans le sens du français *même*, aux différents cas du pronom **se**.

Ex.: **Suimet**, de soi-même; **sibimet**, à soi-même, etc.

151*. **Se diligit**. — **Eum diligit**. — Le pronom *réfléchi*, **se**, etc., renvoie au *sujet*.

Ex.: **Se diligit**, il s'aime.

OBSERVATION IMPORTANTE*. — Le français dit: Le berger pousse les brebis devant *lui*; le latin dit: Le berger pousse les brebis devant *soi*, **pastor præ se** (abl.) **oves agit**.

Le pronom personnel *non réfléchi* de la 3^e personne, **eum**, etc., renvoie à un mot *qui n'est pas le sujet*.

Ex.: Pierre connaît les défauts de son ami, mais il l'aime (*c'est-à-dire* il aime *lui*), **eum diligit**.

REMARQUES. — I*. Le sens de la phrase demande quelquefois l'emploi du réfléchi pour renvoyer à un mot *qui n'est pas le sujet*.

Ainsi l'on dira: la nature a donné aux animaux l'instinct de la conservation, **natura ingenuit animantibus** (1) **conservandi sui custodiam**, parce que la phrase implique cette idée: **animantes se conservant**.

II*. D'autre part, les expressions **per se**, **propter se**, **inter se** peuvent renvoyer à un mot *qui n'est pas le sujet*.

Ex.: Nous devons pratiquer la vertu *pour elle-même*, **virtutem propter se colere debemus**.

Tout ce que possèdent des amis, ils le possèdent *en commun*, **omnia sunt amicis inter se communia** (2).

152*. **Se amant**. — **Inter se amant**. — Il ne faut pas confondre **se amant** et **inter se amant**.

(1) **Animantes** (fém.) signifie « les animaux », **animantia** (neutre) signifie « les êtres vivants » (animaux ou plantes). — **Animans** est masculin dans le sens de « être raisonnable »

(2) Pour l'emploi de **sui**, etc., dans les propositions *subordonnées*, voy. § 499.

Se amant signifie ils s'aiment *eux-mêmes*, comme dans cette phrase :

Ils n'aiment personne, si ce n'est *eux-mêmes*, **neminem nisi se amant.**

Inter se amant signifie ils s'aiment *l'un l'autre*, ils s'aiment *réciiproquement*.

REMARQUES. — I*. On dirait de même **inter nos amamus**, nous nous aimons *réciiproquement*, **inter vos amatis**, vous vous aimez *réciiproquement*.

En pareil cas, le verbe n'est jamais accompagné du complément que le sens paraît demander.

Ex.: Nous nous aimons *réciiproquement*, **inter nos amamus** (et non **amamus nos**).

Ils s'aiment *réciiproquement*, **inter se amant** (et non **amant se**).

II*. Au lieu de **inter se**, on dit aussi, mais d'une façon *peu correcte*, **in vicem** (1).

Ex.: Ils s'arrêtèrent pour se saluer *l'un l'autre*, **salutatum in vicem... restiterunt.** (PHÈDRE, *Fables*, III, 7, 3.)

L'usage correct demanderait **salutatum inter se**.

II. — ADJECTIFS POSSESSIFS.

153*. — Au pronom personnel de la *première* personne correspondent les *adjectifs possessifs* suivants, qui s'emploient aussi comme pronoms :

Meus, mea, meum, mon, ma, *ou* le mien, la mienne.

Noster, nostra, nostrum (*gén. nostri, nostræ, nostri, etc.*), notre *ou* le nôtre.

(1) Régulièrement **in vicem** signifie « alternativement, tour à tour ».

Au pronom personnel de la *deuxième* personne correspondent :

Tuus, tua, tuum, ton, ta, *ou* le tien, la tienne.
Vester, vestra, vestrum (*gén. vestri, vestræ, vestri, etc.*), votre, *ou* le vôtre.

Au pronom personnel *réfléchi* de la *troisième* personne correspond :

Suus, sua, suum, son, sa, *ou* le sien, la sienne ; leur, *ou* le leur, la leur.

REMARQUES. — I*. Ces adjectifs possessifs se déclinent comme **bonus** ou **pulcher**.

II*. Le *vocatif masculin singulier* de **meus** est **mi**.

III*. La particule **met** (§ 150, Rem. III) peut s'ajouter, dans le sens du français *propre*, à différentes formes de l'adjectif possessif **suus**.

Ex.: Ses *propres* actions, **suamet facta**, etc.

A l'*ablatif singulier*, **met** peut être remplacé par **pte**.

Ex.: Par ses *propres* talents, **suopte ingenio**.

154*. **Emploi des adjectifs possessifs.** — L'adjectif possessif *ne s'exprime pas* en latin, quand il ne peut pas y avoir de doute sur le possesseur.

Ex.: J'aime [*mon*] père, **patrem diligo**.

Il aime [*son*] père, **patrem diligit**, etc.

155*. — *Son, sa, ses, leur, leurs* se traduisent tantôt par **suus, sua, suum**, etc., tantôt par un des génitifs **ejus, eorum**, etc.

On emploie **suus, sua, suum**, etc., lorsque le français *son, sa, ses, leur, leurs* renvoie au *sujet*.

Ex.: Un chien vit *son* image dans l'eau, **canis in aqua imaginem suam vidit**.

Lorsque *son, sa, ses, leur, leurs* renvoient à un mot

qui n'est pas le *sujet*, le latin dit : *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*.

Ex.: Un maître aime ses élèves, mais il hait *leurs* défauts (*tournez* : les défauts *d'eux*), *magister discipulos [suos] amat, at vitia eorum odit*.

Il faut *eorum*, et non *sua*, parce que *leurs* ne renvoie pas au sujet *il*.

REMARQUES. — 1°. *Suus* peut renvoyer à un mot qui n'est pas le sujet :

1° Quand il signifie : *son propre*.

Ex.: *Ses propres* concitoyens le chassèrent de [sa] patrie, *sui eum cives e civitate ejecerunt* (1).

Sa propre ambition le perdra, *sua eum perdet ambitio* (2).

2° Quand il est employé à côté de *quisque*.

Ex.: Il les renvoya *chacun* dans leur ville, *eos in suas quemque civitates dimisit*.

3° Quand il est précédé de la préposition *cum*.

Ex.: Ils prirent le vaisseau *avec ses* rameurs, *navem cum remigibus suis ceperunt*.

4° Quand le sens général de la phrase le demande.

Ex.: Les Romains écoutèrent les plaintes que les Thessaliens faisaient entendre au sujet de leurs villes, *Thessalorum querelas de urbibus suis Romani audierunt*. (T.-Liv., XXX, 24. 6.)

(1) On trouve même quelquefois *suus* signifiant *son propre* employé dans une proposition autre que celle où se trouve le mot auquel il se rapporte.

Ex.: (Miltiade était à un âge) où *ses propres* concitoyens pouvaient compter qu'il serait tel qu'ils le jugèrent plus tard en connaissance de cause (ea erat ætate Miltiades) ut... *confidere cives possent sui talem futurum qualem cognitum judicarunt* (*entendez* : « au moins ses propres concitoyens », par opposition aux étrangers.) NEP., *Milt.*, 3, 9. Ce tour n'est pas à imiter : il appartient à la langue familière.

(2) Dans les phrases de ce genre, il ne faut pas se méprendre sur la construction de *son, sa, ses* : il forme bien, avec le substantif qu'il qualifie, le sujet de la phrase ; mais le nom auquel il renvoie, c'est-à-dire le nom de la personne qui possède de l'ambition, c'est le complément direct exprimé par le pronom *le*.

(La phrase implique cette idée *Thessali querebantur de urbibus suis*. Voy. § 151, Rem. 1).

5° Au pluriel, quand *sui* est pris substantivement et signifie *les siens, ses parents*.

Ex.: Ce fut un événement déplorable pour *les siens* (pour sa famille), *fuit hoc luctuosum suis*. (Cic., *de Orat.*, III, 2, 7.)

II°. En dehors de ces cas, il est rare qu'on trouve *suus* employé pour renvoyer à un mot qui n'est pas le sujet (1).

Ainsi : Nous reconnaissons Dieu d'après *ses* œuvres, se dira : *Deum agnoscimus ex operibus ejus* (et non : *suis*).

III. — PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

156*. — Aux pronoms démonstratifs français *celui-ci, celui-là, etc.*, correspondent en latin quatre pronoms : *hic, ille, iste, is*.

Ils correspondent en même temps à l'adjectif démonstratif français *ce, cet, etc.*

1° PRONOM : *Hic, hæc*, *celui-ci, celle-ci, etc.*

ADJECTIF : *Hic ager*, *ce champ-ci, le champ que voici, etc.*

	SINGULIER			PLURIEL		
	Masculin.	Féminin.	Neutre.	Masculin.	Féminin.	Neutre.
Nom.	<i>hic</i>	<i>hæc</i>	<i>hõc</i>	<i>hî</i>	<i>hæ</i>	<i>hæc</i>
Acc.	<i>hunc</i>	<i>hanc</i>	<i>hõc</i>	<i>hõs</i>	<i>hås</i>	<i>hæc</i>
Gén.	<i>hujus</i>	} pour les 3 genres.	}	<i>hõrum</i>	<i>hårum</i>	<i>hõrum</i>
Dat.	<i>huic</i>			<i>hîs</i>	} pour les trois genres.	
Abl.	<i>hõc</i>			<i>håc</i>		<i>hõc</i>

REMARQUES. — I. A l'époque classique, on ajoute *ce*, particule invariable, aux formes du pronom *hic* terminées par un *s* (*hujus*,

(1) Pour l'emploi de *suus* dans les propositions subordonnées, voy. § 499.

hos, his, has), quand on veut désigner un objet avec une insistance particulière.

Ex.: *Hujusce arboris*, de cet arbre que voici, qui est ici.

Dans l'ancienne langue latine on employait la particule **ce** ou **c** avec d'autres formes encore. On disait, par exemple, *horunce* ou *horunc*, au lieu de *horum*, et de même *hæc* au lieu du nominatif féminin pluriel *hæ*.

II*. *Hic* est en réalité pour *hice*, *hunc* pour *hunce*, etc. Aussi, quand une des formes de *hic* qui sont terminées par un **c** doit être suivie de la particule *interrogative* **ne** (§ 307), on dit *hicine* (pour *hicene*) plutôt que *hicne*, *huncine* plutôt que *huncne*, etc.

Ex.: Est-ce celui-ci qui a parlé? *Hicine locutus est?*

2° PRONOM : *Ille*, celui-là ; *illa*, celle-là, etc.

ADJECTIF : *Ille ager*, ce champ-là, le champ qui est là-bas, etc.

	SINGULIER			PLURIEL		
	Masculin.	Féminin.	Neutre.	Masculin.	Féminin.	Neutre.
Nom.	illē	illā	illū	illī	illæ	illā
Acc.	illum	illam	illū	illōs	illās	illā
Gén.	illīūs } pour les 3 genres.			illōrum	illārum	illōrum
Dat.	illī } pour les 3 genres.			illis	} pour les trois genres.	
Abl.	illō	illā	illō	illis	} pour les trois genres.	

REMARQUE. — Les poètes (et Virgile en particulier) ont conservé certains cas de la déclinaison archaïque du pronom *ille*, par exemple *olli*, *ollis*, etc.

3° *Istē*, celui-ci, cet. *Iste* se décline comme *ille*.

REMARQUE. — On trouve dans le latin populaire certains cas de *ille* et de *iste* accompagnés du **c** démonstratif (voy. ci-dessus 1°, Rem. I).

Ex.: *illic*, celui-là ; *istic*, celui-ci ; *illæc*, celles-là ; *istæc*, celles-ci ; etc.

Deux des formes de cette déclinaison se sont même conservées dans la prose littéraire de l'époque classique.

Ce sont *illuc* (p. *illud-ce*, *illuc-ce*), cela, cette chose-là, et *istuc* (pour *istud-ce*, *istuc-ce*), ceci, cette chose-ci.

Enfin on trouve dans certaines lettres de Cicéron des exemples d'un pluriel neutre *istæc*.

4° PRONOM : *Is*, cet homme (l'homme dont il a été question) ; *ea*, cette femme, etc.

ADJECTIF : *Is ager*, ce champ (le champ en question), etc.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
		Singulier	
Nom.	īs	ēā	īd
Acc.	ēum	ēam	īd
Gén.	ējūs	} pour les trois genres.	
Dat.	ēī	}	
Abl.	ēō	ēā	ēō
		Pluriel	
Nom.	ēī ou īī	ēā	ēā
Acc.	ēōs	ēās	ēā
Gén.	ēōrum	ēārum	ēōrum
Dat.	ēīs ou īīs	} pour les trois genres.	
Abl.	ēīs ou īīs	}	

REMARQUES. — I*. On trouve aussi au nominatif masculin pluriel la forme *i*, et au datif et à l'ablatif pluriel la forme *īs*.

II*. Le pronom *is* correspond également au français *celui*, antécédent d'un relatif.

Ex.: *Gelui qui...*, *is qui...* *De celui qui...* *ejus qui...*, etc.

REMARQUES SUR L'EMPLOI DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

157*. — *Hic* a souvent un sens voisin de celui de *meus*.

Ex.: *Ces armes que voici, c'est-à-dire* : celles que je porte, les miennes, *hæc arma*.

158*. — *Iste* a deux sens principaux.

Ou bien il signifie celui-ci, cet, avec un ton de mépris.

Ex.: *Cet homme (cet individu), iste*.

Cette opinion singulière, absurde, etc., ista sententia.

Ou bien il a un sens voisin de celui de tuus.

Ex.: Ces armes que tu portes, *ista arma*.

Cette opinion que tu soutiens, *ista sententia*.

159*. — Ille a souvent le sens de fameux, bien connu.

Ex.: La fameuse Médée, *Medea illa*.

160*. — Is a quelquefois un sens très fort, et est à peu près synonyme de talis.

Ex.: Telle est la puissance de l'amitié, *ea vis est amicitiae*.

Il est difficile de succéder à un pareil homme, *ei viro succedere difficile est*.

161. — On n'est jamais obligé d'exprimer eos, eas, ea, iis, etc., quand l'objet auquel ils se rapportent se trouve au même cas ou même au nominatif dans la proposition qui précède.

Ex.: Pour tout le reste, je n'ai qu'à louer votre frère; voici le seul point sur lequel je suis forcé de [le] blâmer, *fratrem tuum in ceteris rebus laudo; in hac una reprehendere cogor*.

Les livres (dont vous me parlez) ne sont pas à moi; je les ai pris à mon frère, *libri mei non sunt; sumpsi a fratre meo*.

162*. *Scipionis orationes meliores sunt quam Lælii*. — On dit en français: « Les discours de Scipion valent mieux que ceux de Lélius; » le latin dit: *Scipionis orationes meliores sunt orationibus Lælii*.

En d'autres termes, il n'est pas permis, dans les phrases de ce genre, de remplacer par un pronom démonstratif un substantif précédemment exprimé; il faut répéter le substantif.

Toutefois on préfère *sous-entendre* le substantif quand il serait répété au même cas. Ainsi l'on dirait: *Scipionis orationes meliores sunt quam Lælii* (sous-entendu: orationes).

REMARQUE. — Lorsque dans les phrases de ce genre l'on trouve exprimé le pronom hic ou le pronom ille, chacun de ces deux pronoms est employé avec sa valeur propre: ni l'un ni l'autre n'est synonyme du pronom français celui, etc., remplaçant un substantif.

Ainsi une phrase comme celle-ci: *Scipionis orationes meliores sunt quam hæ Lælii* équivaut à *Scipionis orationes meliores sunt quam hæ Lælii orationes*, et signifie: les discours de Scipion valent mieux que ces discours de Lélius (dont je parle en ce moment).

De même *Scipionis orationes meliores sunt quam illæ Lælii* signifie: les discours de Scipion valent mieux que ces discours de Lélius (dont je parlais tout à l'heure).

163*. *Idem et ipse*. — A la déclinaison de is, ea, id se rattache celle de *idem, eadem, idem*.

Idem signifie *le même*.

Ex.: PRONOM: *Le même* parla, *idem locutus est*.

ADJECTIF: *Le même* peuple, *idem populus*.

La même chose, *eadem res*.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
		Singulier.	
Nom.	<i>idem</i>	<i>ëädem</i>	<i>ïdem</i>
Acc.	<i>ëundem</i>	<i>ëandem</i>	<i>ïdem</i>
Gén.	<i>ëjusdem</i>	} pour les trois genres.	
Dat.	<i>ëidem</i>		
Abl.	<i>ëödem</i>		
		Pluriel.	
Nom.	<i>ëïdem ou ïidem</i>	<i>ëädem</i>	<i>ëädem</i>
Acc.	<i>ëösdem</i>	<i>ëäsdem</i>	<i>ëädem</i>
Gén.	<i>ëörundem</i>	<i>ëärundem</i>	<i>ëörundem</i>
Dat.	<i>ëïsdem ou ïisdem</i>	} pour les trois genres.	
Abl.	<i>ëïsdem ou ïisdem</i>		

REMARQUES. — I*. On trouve aussi au nominatif masculin pluriel la forme **idem**, au datif et à l'ablatif pluriels la forme **isdem**.

II. **Idem** équivalait quelquefois en français à *en même temps, à la fois*.

Ex.: Mon oncle, homme très vertueux et *en même temps* très savant, **avunculus meus, vir innocentissimus idemque doctissimus**.

Quelquefois aussi **idem** équivalait à l'adverbe *pourtant*.

Ex.: Vous dites que les dieux ne s'occupent pas de tout, et *pourtant* vous voulez que ce soient les dieux immortels qui distribuent les songes aux hommes, **dicitis non omnia Deos persequi, iidem vultis a diis immortalibus hominibus dispertiri somnia**.

164*. — Il ne faut pas confondre **idem**, « le même », avec **ipse**, qui signifie *lui-même, même*.

PRONOM : *Lui-même* a écrit (il a écrit *lui-même*), **ipse scripsit**.

ADJECTIF : Le peuple *même* (ou *lui-même*), **ipse populus**.
La chose *même*, **ipsa res**.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
		Singulier.	
Nom.	ipsē	ipsā	ipsum
Acc.	ipsum	ipsam	ipsum
Gén.	ipsiūs	} pour les trois genres.	
Dat.	ipsī		
Abl.	ipsō		ipsā
		Pluriel.	
Nom.	ipsī	ipsæ	ipsā
Acc.	ipsōs	ipsās	ipsā
Gén.	ipsōrum	ipsārum	ipsōrum
Dat.	ipsis	} pour les trois genres.	
Abl.	ipsis		

REMARQUE. — Ce pronom est formé de **is** et de **pse**. Dans le latin archaïque, on déclinait la première partie du mot; de là des formes comme **eumpse** (p. **ipsum**), **eampse** (p. **ipsam**), etc.

Reapse (pour **re eapse**), en réalité, effectivement, s'est maintenu à côté de **reipsa** jusque dans le latin classique.

165*. — On distingue *ordinairement*, d'après le sens:

Mihi ipse noceo, c'est *moi-même* qui me fais du tort (ce ne ne sont pas les autres qui me font du tort);

Et : **Mihi ipsi noceo**, c'est à *moi-même* (et non pas aux autres) que je fais du tort.

Mea ipse fraude captus sum, c'est *moi-même* (et non pas un autre) qui ai été victime de ma ruse;

Et : **Mea ipsius** (voy. § 164) **fraude captus sum**, c'est *de ma propre ruse* (et non de la ruse d'un autre) que j'ai été victime.

166. — **Ipse** indiquant, comme on vient de le voir, une idée d'opposition et correspondant à moi (toi, lui), et pas un autre, on l'emploie souvent en latin pour marquer exclusion de tout élément étranger. Par suite il peut correspondre soit aux expressions pur, sans mélange, soit aux adverbes ni plus ni moins, juste, précisément.

Ex.: N'est-ce pas subir une véritable violence que de ne pas pouvoir mourir? **An hæc ipsa vis est non posse emori?**

L'ignorance qui suffit à *elle seule* à créer souvent d'affreuses terreurs, **ignoratio rerum a qua ipsa horribiles existunt sæpe formidines**.

Et Opimius, qui pourtant était en butte à la haine à cause du meurtre de C. Gracchus, *le vrai* peuple romain le renvoya toujours absous, **atque Opimium tamen flagrantem invidia propter interitum C. Gracchi semper ipse populus Romanus periculo liberavit**.

Crassus avait *juste* trois années de moins qu'Antoine, **Crassus triennio ipso minor erat quam Antonius**.

Précisément au moment du départ, **sub ipsa profectio**.